



AVIS PUBLIC

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace la période de questions lors des séances du conseil.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires ou questions à propos des séances extraordinaires du conseil, doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Madame Lina Lafrenière, mairesse
llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca
- Madame Evelyne Bruneau, directrice générale
ebruneau.macamic@mrcao.qc.ca
- Ville de Macamic
70, rue Principale
Macamic (Québec) J0Z 2S0

Ces séances extraordinaires se tiendront les :

19 janvier 2022 à 18 h 30 – Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

19 janvier 2022 à 19 h 00 – Avis de motion et dépôt des différents règlements de taxation pour l'année 2022 ;

20 janvier 2022 à 18 h 30 – Adoption des règlements de taxation pour l'année 2022.

Les commentaires obtenus seront soumis au conseil municipal pour la prise de décision.

L'enregistrement de la séance du conseil sera retrouvé, dès que possible sur le site Internet de la Ville de Macamic.

Donné ce 23 décembre 2021


Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe